

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Frédéric DESPAUX dans la soirée du samedi 4 novembre. En hommage à sa mémoire, l'ensemble du Conseil d'Administration a observé une minute de silence. Frédéric était un adhérent FO au sein du syndicat Pyrénées Gascogne, et nos pensées vont en premier lieu à son épouse, ses enfants, sa famille, ainsi qu'à ses collègues.

### ORDRE DU JOUR

1. Point d'actualité
2. Point financier
3. Propositions et projets des commissions nationales
4. Conventions et partenariats
5. Patrimoine et dossiers immobiliers

### POINT D'ACTUALITÉ

**Tempête Ciaran** : La tempête Ciaran a durement frappé la région de Bretagne, occasionnant d'importants dégâts aux installations de la CCAS. Enedis a sollicité la CCAS pour accueillir les volontaires chargés de rétablir les réseaux électriques, participant ainsi à la mobilisation de la Force d'Intervention Rapide Électricité (FIRE).

**FO Énergie tient à saluer l'implication et l'efficacité de ces équipes qui travaillent sans compter pour assurer leur mission de service public.**

**Restauration Méridienne** : Le CSE-E Restauration et le CSE-C de la CCAS se positionneront le 5 décembre sur le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) qui touche les agents de la restauration méridienne.

**La délégation FO revendique un accompagnement individuel de haute qualité, comprenant des contributions financières des employeurs et de la CCAS, ainsi qu'une recherche proactive de possibilités de réaffectation au sein des structures de la CCAS ou au sein des Industries Électriques et Gazières pour chaque salarié concerné.**

Par conséquent, nous resterons vigilants quant aux fonds qui seront alloués à cette fin et à la qualité des repreneurs potentiels.

La CCAS a d'ores et déjà amorcé les préparatifs pour l'après, en engageant des discussions avec deux acteurs majeurs du secteur de la restauration d'entreprise, à savoir les sociétés Elior et Dupont. L'objectif de ces pourparlers est de créer les conditions propices à la reprise des 7 restaurants d'agglomération. Cette démarche serait concrétisée par un accord de transfert formel d'EDF, prévu pour le deuxième trimestre de l'année 2024.

Les deux prestataires se disent en mesure de maintenir une production sur place, facilitant ainsi la transition des contrats de travail des employés actuels.

Cependant, il reste encore des points importants à régler, notamment sur le plan social (politique de rémunération, horaires de travail, compensation des avantages sociaux).

**La Foncière** : Renouvellement des membres du Conseil d'Administration de la Foncière (FASE) et élargissement de la composition à 10 membres, reflétant la représentativité de chaque organisation syndicale. À cette occasion, Stéphanie Pawelczyk a été désignée pour la délégation FO comme membre de ce CA.

### **FO vote POUR**

Cette nomination renforce notre capacité à exiger la mise en place d'un audit visant à élaborer un modèle économique sur la politique patrimoniale de la CCAS. Cela ouvrira la voie à une vision précise du nombre de biens, de leur état actuel, ainsi qu'à la prise de décisions avisées et pragmatiques concernant ces biens, que ce soit pour les investissements à entreprendre ou les cessions à envisager.

## **POINT FINANCIER**

### **Présentation du budget 2024**

Le budget 2024 repose sur la dotation de 2023, le Comité de Coordination ne s'étant pas encore réuni afin de définir la répartition.

Suite à la recommandation des employeurs au niveau Branche, l'évolution de 2 % du SNB est prise en compte. Par ailleurs, la trajectoire sur les rémunérations des personnels de la CCAS tient compte de la prévision du SNB en hausse de 2 %.

La CCAS affirme que la diminution des frais de fonctionnement est une priorité.

Notre délégation accompagne cette volonté, car il est impératif que ces frais, qui ont été à nouveau pointés par la Cour des comptes, connaissent une réduction drastique. Cette baisse permettra que votre salaire différé vous soit rétribué à la hauteur qui vous est due par la mise en place d'activités sociales répondant à vos attentes.

L'impact du futur PSE n'a pas encore été précisément déterminé, des précisions nous seront apportées lors du prochain conseil d'administration. Les salariés impactés subissent le manque d'étude d'impact des décisions prises par le majoritaire depuis de nombreuses années. Pour notre délégation, les moyens financiers doivent être à la hauteur des préjudices subis même si nous avons conscience qu'aucune valeur financière ne pourra compenser la perte d'un emploi.

### **SCI DOMAINE DE SAINTE-CROIX**

Versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 €.

### **FO vote POUR**

FO Énergie estime que le montant de la subvention accordée par la CCAS, qui détient 800 parts sur 2000 (le reste appartenant à la CMCAS de Lyon), réside dans la nécessité de garantir le bon fonctionnement du site.

### **SCI RAMATUELLE RISOU**

Avance en compte courant d'un montant de 181 000 €, et SCI CHÂTEAU DE TRÉAMBERT avance en compte courant d'un montant de 70 000 €, ces deux sites sont gérés actuellement par Tourista.

Cette entreprise représentative du secteur du tourisme social a été contrainte de recourir à une procédure de redressement judiciaire. Cette situation déjà préoccupante est accentuée par l'APST (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) qui a annoncé sa cessation de garantie le 17 octobre 2023.

### **FO vote CONTRE**

La Cour des comptes aurait-elle encore une fois raison ? En 2021, la CGT a délibérément choisi de céder la propriété et l'exploitation de certains sites à des partenaires du secteur du tourisme social, dont Tourista. Cette décision inacceptable témoigne d'une gestion irresponsable de la CCAS. Pour la délégation FO, il est grand temps de mettre un terme à ces dépenses déconnectées de l'objectif fondamental des institutions sociales, en particulier celles censées soutenir le tourisme social. Il est impératif de remettre en question ces choix douteux et de recentrer les ressources sur les véritables besoins. Il est de notre devoir de dénoncer cette dérive qui compromet l'intégrité des institutions sociales.

### **Fusion absorption de la société civile Étoile 3 par la société Étoile Holding 1 SAS**

Approbation du traité de fusion et, en conséquence, d'approuver et de décider la fusion-absorption de la Société Civile ÉTOILE 3 par la Société ÉTOILE HOLDING 1 SAS conformément à l'article 1844-4 du Code civil.

### **FO vote Abstention**

FO Énergie est convaincue que la simplification et la transparence dans la gestion de ces holdings sont impératives, favorisant ainsi une réduction des charges. Cependant, FO Énergie ne peut être tenue responsable des positions antérieures de la CCAS sur ce dossier.

## **PROPOSITIONS ET PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES**

### **Projets d'aides au développement supplémentaires 2023**

4 projets sont à approuver pour 2023 pour un montant de 48 500 €

### **FO vote CONTRE**

Pour FO Énergie, les projets présentés en commission doivent permettre au CA d'émettre un avis. À ce stade, même si la solidarité est de mise, nous avons exprimé notre désaccord en commission sur l'ouverture à d'autres projets qui concernent directement les bénéficiaires. Les projets qui nous sont présentés fin 2023 ont été décidés en commission durant l'année 2021 ! Une méthode qui nous démontre de nouveau des manquements profonds de gestion !

### **CSRM**

Augmentation des cotisations du contrat principal CSMR hors option de +16 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 afin de rééquilibrer le contrat, de faire face aux remboursements 2024 de l'État, à l'accroissement des consommations et des coûts de soins médicaux, ainsi qu'à l'inflation.

### **FO vote CONTRE**

Nous avons exprimé notre refus catégorique quant à l'augmentation des cotisations de la CSMR, qui découle d'une gestion défaillante du secteur assurantiel de la CCAS. Il est inacceptable que les adhérents soient confrontés à une telle augmentation, en complément de celle de 5 % en juillet 2023, et ce en l'absence de transparence et de justification de l'utilisation de la dotation globale de 27 millions d'euros. Notre délégation continuera à exiger une gestion financière plus responsable, des comptes clairs et une utilisation judicieuse des fonds, dans l'intérêt de l'ensemble des adhérents de la CSMR.

**CSMR** : Conversion des garanties en % du PMSS (plafond mensuel de la sécurité sociale) vers des montants en euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, afin d'améliorer la lisibilité des garanties pour les bénéficiaires, rééquilibrer le contrat, faire face aux déremboursements 2024 de l'État, à l'accroissement des consommations et des coûts de soins médicaux, ainsi qu'à l'inflation.

### **FO vote CONTRE**

Notre délégation a fait part de ses préoccupations sur cette question, soulignant que de telles mesures entraîneront une réduction des prestations. En effet, le plafond mensuel de la sécurité sociale connaît une augmentation annuelle, si ce plafond est remplacé par un montant fixe, les prestations futures seront figées.

**CSMR** : suppression du dispositif de gratuité des cotisations du contrat CSMR pour les adhérents en situation de handicap à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **FO vote ABSTENTION**

Ce dossier ne comporte aucun développement sur les raisons de cette décision qui impactent une population fragilisée sous couvert d'ajustement des comptes.

**CSMR** : Supprimer la réduction automatique de 25 % sur la cotisation mensuelle la première année d'adhésion au contrat CSMR, et décide d'approuver l'ajustement de l'aide à l'adhésion du contrat CSMR la 1<sup>re</sup> année pour être équivalent aux cotisations du contrat Loi EVIN à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **FO vote POUR**

Notre délégation est favorable à cette suppression. En supprimant la réduction automatique de 25 %, le coût initial d'adhésion devient plus transparent, ce qui permettra aux nouveaux adhérents de prendre une décision éclairée en fonction de leurs besoins réels, sans être influencés par une réduction temporaire.

Pour FO Énergie, le contrat CSMR représente un contrat subventionné à hauteur de 27 millions d'euros, mais il demeure déficitaire. Cette situation est en partie due aux remboursements de l'État et à l'augmentation du nombre d'actes médicaux. Cependant, la CCAS est responsable du déficit chronique en raison du non-versement intégral de la dotation des 27 millions d'euros. FO Énergie avec insistance l'étude par la CCAS d'une participation individuelle couverture supplémentaire maladie pour chaque retraité.

**CONTRAT DÉPENDANCE** : Augmentation des cotisations du contrat Dépendance 1 à hauteur +2,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et +2,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en lieu et place de l'augmentation de 5 % annuellement imposée par l'assureur, avec en contrepartie une revalorisation des prestations en cours versées de +2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit 16 € par mois.

### **FO vote Pour**

Notre délégation a décidé de donner son vote favorable à cette délibération. En lieu et place de l'augmentation contractuelle annuelle de +5 %, l'assureur a décidé de réduire cette augmentation à +2,5 % pour les années 2024 et 2025, en réponse à une baisse de la sinistralité. Cette amélioration de la sinistralité a également ouvert la voie à une revalorisation des prestations actuelles de +2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**BREVET SURVEILLANT BAINNADE** : approbation de dispositif de formations Brevet surveillant baignade (BSB), quel que soit l'organisme de formation. Le quota est établi à 160 dossiers pour l'année 2024, pour prise en charge plafonnée à 300 €. Les modalités de prise en charge seront précisées par la Commission Vacances Jeunes. L'enveloppe financière est évaluée à 48 000 euros, intégrée au budget 2024.

### **FO vote POUR**

FO Énergie considère que la CCAS doit participer au financement de formation des surveillants de baignade. Ceux-ci assurent la sécurité des bénéficiaires fréquentant les espaces aquatiques des centres de vacances familles et jeunes.

**ART ET VIE** : proposition d'une convention de partenariat avec l'association afin de diversifier l'offre vacances étranger – séjours internationaux avec et sans subvention.

#### **FO vote POUR**

**DOUBLE SENS** : proposition d'une convention de partenariat avec l'association Double Sens afin de diversifier l'offre vacances étranger – séjours internationaux avec et sans subvention.

#### **FO vote POUR**

Sur ces deux dernières décisions, FO Énergie est catégorique sur la nécessité d'élargir l'offre de services, afin de présenter une gamme étendue de prestations répondant pleinement à la demande actuelle des bénéficiaires.

### **RELIQUAT AIDES AU DÉVELOPPEMENT SOUTIEN D'URGENCE AUX POPULATIONS A GAZA**

Suite à la répartition des aides au développement, il reste un reliquat de 6964 euros. Compte tenu de la catastrophe humanitaire inédite dans la Bande de Gaza, la CCAS décide d'utiliser ce reliquat sous forme de don auprès de l'association ESF (Électriciens Sans Frontières) qui propose des actions concrètes à destination des populations sinistrées. Ce don serait à destination des populations sur place et se traduirait par une aide spécifique à l'acheminement de matériel électrique de première nécessité pour venir en aide aux populations de la Bande de Gaza. L'envoi de 1000 lampes solaires et de 10 groupes électrogènes est prévu dans le cadre de cette opération.

#### **FO vote CONTRE**

Force ouvrière exprime sa plus grande inquiétude face à la dégradation de la situation. Notre fédération et confédération exhortent à l'arrêt immédiat des hostilités et expriment leur solidarité envers les civils israéliens et palestiniens touchés par ces tragédies.

Le majoritaire, en l'absence totale de débat au travers de la Commission activités internationales non convoquée, impose à l'ensemble des délégations cette proposition unilatérale.

FO Énergie réitère, sans occulter les besoins des populations confrontées aux tragédies connues de nombreux pays à travers le monde, qu'il est nécessaire que le « salaire différé » du budget activités sociales puisse avant tout permettre à chaque bénéficiaire de celles-ci de vivre dignement par la mise en place de dispositifs atténuant les conséquences de la montée de l'inflation sur leur pouvoir d'achat et leurs conditions de logement.

### **CONVENTIONS ET PARTENARIATS**

**BAIL CIVIL** : signature d'un bail civil avec la SARL MAURIANGE domiciliée 1640 Avenue de Chambéry à CHALLES LES EAUX (73190) pour les locaux du Territoire Deux Savoies situés à ANNECY LE VIEUX (74940), PAE LES GLAISINS, 15 avenue du Pré de Challes. Les bureaux (environ 558 m<sup>2</sup>), le local de stockage (environ 120 m<sup>2</sup>), le bloc sanitaire (environ 20 m<sup>2</sup>) et les 36 emplacements de parkings sont loués pour une durée de 9 années dont 6 ans ferme, qui ont commencé à courir rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, pour se terminer le 30 juin 2029. Le loyer annuel hors charges et hors taxe est de 113 144,04 euros, révisable annuellement selon l'indice du coût de la construction. La provision annuelle de charges est de 20 000 euros hors taxes, TVA en sus.

#### **FO vote POUR**

## PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS

**CAPBRETON** : signature d'une convention de servitude avec RTE dont le siège social est situé Immeuble Window - 7C, place du Dôme - 92073 PARIS LA DÉFENSE CEDEX l'autorisant à installer des liaisons électriques souterraines à 400 kV partant de Cubnezais (Nord de Bordeaux) à Gatika (Est de Bilbao) dans le cadre du projet d'interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne porté par l'Union européenne. Celle-ci a entériné l'objectif pour chaque État membre d'atteindre un niveau électrique avec ses voisins d'au moins 10 % de leur capacité de production électrique.

**FO vote POUR**

**CAPBRETON** : accord pour la signature d'une convention d'occupation temporaire avec RTE dont le siège social est situé Immeuble Window - 7C, place du Dôme - 92073 PARIS LA DÉFENSE CEDEX l'autorisant à effectuer des travaux d'atterrage et l'installation d'un piézomètre partant de Cubnezais (Nord de Bordeaux) à Gatika (Est de Bilbao) dans le cadre du projet d'interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne porté par l'Union européenne. Celle-ci a entériné l'objectif pour chaque État membre d'atteindre un niveau électrique avec ses voisins d'au moins 10 % de leur capacité de production électrique.

**FO vote POUR**

**SAVINES LE LAC** : remplacement du toit de la salle d'activités pour un montant de 396 804 €.

**FO vote POUR**

**LE BRUSC** : étude de rénovation du village de vacances jusqu'au permis d'aménager pour un montant de 125 586 €.

**FO vote POUR**

**MORILLON** : travaux de réparation et modernisation du monte-charge de la cuisine pour un montant de 45 582 €.

**FO vote POUR**

**MONETIER LES BAINS** : remplacement de la chaudière pour un montant de 26 160 €.

**FO vote POUR**

**TRÉGASTEL** : délégation d'exploitation du centre de vacances avec un bail de courte durée.

**FO vote POUR**

**FOUESNANT** : délégation d'exploitation du centre de vacances avec un bail de courte durée.

**FO vote POUR**

**MERLIMONT** : principe de l'arrêt de l'exploitation de la maison familiale par la CCAS et de délégation d'exploitation.

**FO vote POUR**

**PONCHES** : principe de l'arrêt de l'exploitation de la maison familiale par la CCAS et de délégation d'exploitation.

**FO vote POUR**

**SAINTE-MARIE** : principe de l'arrêt de l'exploitation de la maison familiale par la CCAS et de délégation d'exploitation.

### **FO vote POUR**

Concernant notre vote POUR les 11 décisions ci-dessus, FO Énergie réaffirme sa volonté de répondre à de meilleures prestations pour les bénéficiaires des activités sociales en matière de vacances. La délégation de gestion permettra de proposer de nouvelles offres, mais aussi de valoriser le patrimoine de la CCAS. De plus, il nous semble essentiel de ne pas nous opposer à ces transferts en mettant en avant la préservation des emplois sur ces sites. Pour autant, nous resterons vigilants sur ces sites afin de nous assurer que les actions à mener comme les travaux, les mises en sécurité, soient réalisées dans le but de garantir un meilleur accueil pour les bénéficiaires.

**BIDART** : Cession d'un ensemble immobilier bâti et non bâti au profit du syndicat intercommunal pour l'aménagement de la zone « ILBARRITZ MOURISCOT » dit « SIAZIM » pour un montant de 110 000 €.

### **FO vote POUR**

Pour FO Énergie, ce processus qui dure depuis 2013 doit être clôturé. Ce patrimoine inutilisé, squatté s'est vu dégrader et perdre de la valeur. Nous rappelons qu'un audit rapide doit être effectué afin de faire l'état des lieux des sites et d'éviter à l'avenir que cette situation se reproduise.

## **Prochain conseil d'administration**

**le 7 décembre 2023**